

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

04 MAI 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0242 214 146

Nom

(en entier) : **Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes
Enfants**

(en abrégé) : **IMAJE**

Forme légale : **Société Coopérative**

Adresse complète du siège : **Rue Albert 1er, 9 à 5380 FERNELMONT**

Objet de l'acte : Désignation d'un réviseur pour les comptes 2025-2027

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les statuts de l'intercommunale ;

Vu le cahier des charges relatif au marché " IMAJE - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025-2027" ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 29.300,00 € hors TVA ou 35.453 € TVA comprise (21 %) ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 23 août 2025 ci-annexé et faisant partie intégrante de la présente décision ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 28 août 2025 qui, à l'unanimité, décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale l'attribution du marché " IMAJE - Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025-2027" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit LAMBOTTE & MONSIEUR, Réviseurs d'Entreprises, Avenue Reine Astrid 134 à 5000 Namur (25.705,00 € hors TVA ou 31.103,05 € 21% TVA comprise) ;

Considérant la recommandation émise par le Comité d'audit du 14 octobre 2025 ;

L'Assemblée Générale décide :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 13 août 2025 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

D'attribuer le marché ayant pour objet « Désignation d'un commissaire parmi les réviseurs d'entreprises pour la période 2025 - 2027 » à LAMBOTTE & MONSIEUR, Réviseurs d'Entreprises, Avenue Reine Astrid 134 à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de 25.705,00 € hors TVA ou 31.103,05 € 21% TVA comprise ;

De soumettre la présente décision à la tutelle et de procéder à la publication au Moniteur Belge de celle-ci.

172,4 parts sur 290 sont représentées. Etant donné la liberté de vote pour ce point, celui-ci est approuvé par 172,4 votes POUR sur 172,4 votes exprimés, à savoir :

Communes et CPAS :

171,4/171,4 OUI

0/171,4 NON

Provinces :

1/1 OUI

Thierry LAVIS
Président